



Mon ex femme ne veut pas financer les études de notre fille

Par **veroni31**, le **07/07/2011** à **18:54**

Bj,

Je suis divorcé depuis 1999. Mon ex femme à la garde de ma fille qui va avoir 19 ans . Je verse une pension alimentaire de 370 Euros par mois. Ma fille vient d'avoir le BAC et compte faire des études d'infimière. Depuis quelques jours mon ex femme s'est fâchée avec ma fille et refuse de m'aider à financer les études de ma fille. D'autre part elle refuse de donner la pension alimentaire que je verse pour ma fille sachant que celle-ci ne vie plus chez sa mère. Quelles sont les démarches pour que ma fille touche la pension alimentaire sur son compte. Mon ex femme est-elle obligé de verser une pension à ma fille pour ses études?

En vous remerciant.

Cordialement

Paul

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **01:48**

Non, elle n'y est pas obligée.

Vous devez saisir le juge pour payer la pension directement à l'enfant, si l'enfant n'est plus à charge de la mère (on peut vivre ailleurs et rester à la charge des parents).

Si elle n'est plus à charge de sa mère, qu'elle profite de la procédure pour demander une pension alimentaire à sa mère.